
Procès-verbal.

Séance d'information de la Commission C.H.P.L. du 12 juin 2017 au B23 - Royal PC Huy.

Précences Administrateurs :

FOULON Frank	Président Sportif de Province et du C.H.P.L
MUTSERS Luc	Trésorier
GERARD Jean-Luc	Administrateur de province
LONEUX Martine	Administratrice de province
JURCABA Yvan	Administrateur de province
CHRISTIAENS Emile	Administrateur de province
NEYMAN Michel	Expert administratif
MIGNON Fabrice	Secrétaire

Présences Clubs :

B02 - PC Capri
B04 – PC Omal
B05 – PC La Boule Vottemoise de Herstal
B06 – PC Embourg
B07 – PC Soumagne
B08 – PC Esneux
B09 – PC La Boule d'Aaz de Haccourt
B10 – PC La Rose Rouge
B13 – PC Le Bon Accueil Sérésien
B15 – PC Les Lauriers
B17 – PC Malmedy
B20 – PC La Fanny Visétoise
B21 – PC La Blegnytoise
B22 – PCGH
B23 – Royale PC Huy
B26 – PC La Romséenne
B27 – PC Oreya
B30 – Royale PC Wanze
B34 – PC Fanny Pepinster
B37 – PC Le Carreau Hannutois
B40 – PC Mabotte
B41 – PC Val de Mehaigne
B43 – PC La Moisson
B45 – PC Les Boutons d'Or
B49 – PC Le Muguet Laminois

Absents :

B16 – PC Bano B12 – Royale PC La Spadoise

Excusés :

GERARD Claudy	Président de province
HEYLIGEN Raymond	Administrateur de province
ABEELS Willi	Administrateur de province
BEBERMANS Louis	Administrateur de province
ANKRI Jérémie	Administrateur de province
HANSEN Michaël	Administrateur de province

ORDRE DU JOUR

- I. Présences.
- II. Bienvenue & remerciements.
- III. Modifications règlement C.H.P.L.
- IV. C.H.P.L. 2017 - 2018
- V. Questions / Réponses.
- VI. Clôture.

La séance est ouverte à 19h30, sous la présidence de Frank FOULON, Président sportif de province et du C.H.P.L. qui passe au premier point de l'ordre du jour de la réunion.

I. Présences.

Le secrétaire énumère les présences.

Sur 27 clubs, 25 présents, 2 absents (B16 – PC Bano & B12 Royale PC Spadoise)

II. Bienvenue & Remerciements.

Le président sportif de province remercie le club de la Royale PC Hutoise pour son accueil et pour la mise à disposition de ses installations pour cette 1^{ère} séance d'informations C.H.P.L.

Il excuse les absences du Président de province, GERARD Claudy, ABEELS Willi et HEYLIGEN Raymond, administrateurs, pour cause de vacances, Louis BEBERMANS, malade et ANKRI Jérémie, HANSEN Michaël, excusés.

III. Modifications Règlement C.H.P.L.

Michel NEYMAN prend la parole et indique aux représentants de clubs que les modifications qui leur ont été envoyées renforcent notamment le caractère liégeois du championnat, ceci permettant d'éviter par exemple qu'un club extérieur à la province ne puisse revendiquer une participation au C.H.P.L. empêchant ainsi de longs déplacements pour les clubs liégeois.

Il informe également de la mise sur pied d'un bureau permanent composé des 3 présidents provinciaux permettant un fonctionnement beaucoup plus rapide lors du traitement des cas urgents.

Il signale cependant que toutes les décisions concernant le C.H.P.L. relèvent toujours de la Commission C.H.P.L. composée de 5 administrateurs, et qui se réunissent dans des cas particuliers.

Un autre changement au règlement concerne l'âge de participation au C.H.P.L. du mercredi.

Dès avoir atteint 48 ans en dames et 50 ans en hommes, un joueur (se) pourra participer au C.H.P.L.

Il rappelle aussi que les dérogations en cours pour les clubs sont toujours valables jusqu'à expiration. Les nouvelles demandes, en ligne sur le site de province via le formulaire d'inscription des équipes et que le secrétaire détaillera au cours de cette réunion, auront dorénavant une validité de 3 ans.

Pour le point concernant les changements en cours de partie et mis à l'essai cette année, Michel NEYMAN cède la parole au Président sportif, Frank FOULON.

Le P.S. explique que 5 changements pourront dorénavant avoir lieu par équipe.

- *Un premier changement au cours du premier match*
- *Un changement entre le premier et le second match*
- *Un changement au cours du second match*
- *Un changement entre le second et le dernier match*
- *Un changement au cours du dernier match*

Un changement en cours de match aura lieu à la fin d'une mène quand les points seront acquis et avant que le but ne soit relancé.

Ce premier changement sera notifié sur la feuille de match par le capitaine concerné en accord avec le capitaine de l'équipe adverse. La composition de l'équipe restera alors immuable (quadrette).

Le P.S. rappelle que les cases non-remplies sur la feuille de match doivent être barrées.

Concernant les terrains, les rencontres ne pourront plus se disputer sur 2 terrains.

Rappel pour les capitaines : toutes les licences doivent se trouver sur la table de marque.

Aucune copie n'est autorisée.

Le P.S. propose une pause de 20 minutes. Reprise à 20h20.

IV. C.H.P.L 2017 - 2018

Avant de présenter la tableau des dates C.H.P.L. du mercredi et du vendredi (**ANNEXE 1**), le P.S. indique que cette année, 2 clubs disparaissent en province de Liège :

- B03 – PC Tultay - Mehagne
- B28 - PC Les Thiers (absorption par B06 – PC Embourg)

Il indique également que la P.A., Michel NEYMAN a présenté sa démission au Comité Exécutif de province et qu'il est présent aujourd'hui comme Expert administratif pour la Commission C.H.P.L. Il le remercie donc de sa présence et pour le travail accompli au cours de ces deux dernières années.

Le P.S passe à la présentation de la grille des dates pour le C.H.P.L. 2017 – 2018 signalant que le mercredi 1/11/2017 étant un jour férié, un décalage des journées avec le vendredi aura lieu lors de la 5^{ème} journée. La synchronisation des journées entre le mercredi et le vendredi reprendra dès la première rencontre de 2018 (journée 11).

Il rappelle que la ligne du temps reprenant toutes les dates importantes a été transmise à chaque club de la province. En fonction des inscriptions des équipes (clôture le 30 juin 2017), la Commission C.H.P.L. établira les divisions ainsi que le calendrier des rencontres. (après le 15 juillet, date butoir pour le paiement des équipes inscrites).

Comme la saison dernière, la Commission C.H.P.L. essaiera de respecter les desideratas des clubs.

Les compositions des listes de 9 joueurs devront parvenir pour le 15 septembre 2017 via le formulaire en ligne sur le site de province.

Le P.S. soulève un point important concernant la Division 1 Régionale. Il informe que suite à la montée au fédéral du B23 – RPC Huy, nous passerons d'une série de 9 à 8 équipes.

Explication : 9 équipes – RPC Huy (montant) – Tultay (descendant mais de toute façon en cessation d'activité) + PC Blegny (montant) → 8 équipes

Actuellement, le règlement ne prévoit pas qu'une équipe au-delà de la 5^{ème} place soit montante.

La question qui est posée aux clubs par le P.S. est :

Risquant de nous retrouver à brève échéance avec toutes des équipes 2 en division 2, devons-nous obliger une équipe au-delà de la 5^{ème} place en division 2 de monter ou si toutes les équipes de division 2 sont des équipes 2 de club, de faire monter un équipe de division 3 en division 1 ou bien encore de ne pas faire descendre le descendant de division 1 ?

Il demande à tous les clubs de réfléchir à ces questionnements et de lui soumettre des propositions lors de la prochaine séance de la Commission C.H.P.L. qui se déroulera le 18 septembre 2017.

Il indique néanmoins, qu'en aucun cas, nous ne reviendrons sur une proposition d'une division « Honneur ». En effet, cette dernière avait été supprimée à la demande des clubs et ne ferait que reporter le problème sur d'autres divisions.

Le P.S. donne la parole au secrétaire pour la présentation des formulaires en ligne.

Le secrétaire rappelle d'abord que pour accéder à ces formulaires via le menu « CHPL », les clubs doivent s'identifier sur le site avec le nom d'utilisateur et le mot de passe qui leurs ont été fournis.

Il indique que si des clubs rencontrent des problèmes, ils peuvent le contacter sans aucun souci.

Concernant le formulaire en ligne pour l'inscription des équipes par clubs.

Deux petits changements :

- Possibilité de donner ses desideratas pour le mercredi et le vendredi
- Demande de dérogation prévue dans ce formulaire

Concernant l'inscription des 9 joueurs par équipes :

- Aucun changement par rapport à la saison dernière.

V. Questions / Réponses.

B05 – Comment va se dérouler l'entrée d'un joueur en cours de match ?

L'entrée se fera à l'issue d'une mène. Point(s) acquit(s) par une équipe et bouchon non-encore lancé pour la mène suivante. Comme déjà expliqué ci-avant (Point III – Modifications Règlement C.H.P.L.)

B43 – Un seul changement par match ?

Oui, un seul changement en cours de match et/ou lors de la pause entre deux rencontres.

B02 – Si 2 doublettes, quand effectuer les changements ?

Comme prévu au règlement, si les équipes sont incomplètes à 20h15, les matchs débiteront. A l'issue de la première mène, un changement ou l'entrée au jeu pourra être demandée.

B49 – Ne pouvait-on pas ne pas infliger d'amende pendant 1 mois(essai) pour ces changements ?

Aucune amende n'a jamais été infligée jusqu'à présent en ce qui concerne les changements.

Le seul cas où une amende pourrait être infligée serait le non-respect de l'entrée au jeu d'un joueur. (exemple : entrée de 2 réserves dans la même équipe). Dès lors, cette infraction, sur réclamation, tomberait sous le coup du règlement C.H.P.L. et donc de la perte des points (0-9) et d'une amende au club et aux joueurs concernés.

Plus de question.

VI. Clôture de séance.

La séance est levée à 21h15 et le Président sportif de province remercie tous les clubs.

Rédigé par Fabrice MIGNON
Secrétaire

ANNEXE A.

Ligne du Temps C.H.P.L. Saison 2017 – 2018.

